C 2005/LIM/12

F

Novembre 2005

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19 – 26 novembre 2005

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

1. À sa première réunion, tenue le 22 novembre 2005, le Comité des résolutions a désigné Mme Patricia Borja (Équateur) Présidente du Comité et M. Médi Moungui (Cameroun), Vice-Président.

2. Le Président a présenté les projets de résolution ci-joints relatifs à:

- l'Année internationale de la pomme de terre, soumis par le Pérou au nom du GRULAC;
- l'Année internationale des fibres naturelles, soumis par les Philippines.

3. Le Comité a procédé à l'examen des projets de résolution susmentionnés sous leur forme actuelle (autrement dit, en espagnol pour le premier et en anglais pour le second) et a demandé qu'ils soient traduits dans les langues de la FAO en vue d'un nouvel examen à sa séance suivante.

4. Le Président a demandé aux membres du Comité d'interroger leur Groupe régional respectif afin de déterminer si d'autres projets de résolution allaient être soumis.

5. Le Président a ensuite ajourné la session.

Projet de résolution …/2005
relatif à
l'Année internationale des fibres naturelles
soumis à la Conférence de la FAO
à sa trente-troisième session pour adoption

Projet soumis par les Philippines

LA CONFÉRENCE,

Rappelant qu'après l'examen du Projet de résolution par la Réunion conjointe de la trente-troisième session du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et de la trente-cinquième session du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées, et par le Comité des produits à sa soixante-cinquième session, le Conseil de la FAO avait approuvé, à sa cent vingt-huitième session, tenue en juin 2005, la proposition relative à une Année internationale sur les fibres naturelles,

Notant qu'outre leurs utilisations industrielles traditionnelles et nouvelles, les fibres naturelles permettent de vêtir la population mondiale,

Rappelant que la production des fibres naturelles est une source importante de revenus monétaires pour les petits agriculteurs des pays à faibles revenus et en développement,

Souhaitant appeler l'attention de la communauté internationale sur le rôle que les revenus tirés de la vente et de l'exportation des fibres naturelles joue dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté,

Convaincue que si la production et la consommation de fibres naturelles présentent des avantages importants sur le plan environnemental, des efforts concertés doivent être faits pour s'assurer que ces avantages ne sont pas compromis par des pratiques erronées,

Reconnaissant que les participants aux diverses activités industrielles liées aux fibres naturelles auraient intérêt à conclure des partenariats,

Affirmant la nécessité de sensibiliser davantage le public aux caractéristiques économiques et environnementales des fibres naturelles,

1. **Demande** au Directeur général de transmettre cette résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de façon que l'Organisation des Nations Unies déclare l'année 2009 Année internationale des fibres naturelles;

2. **Demande en outre** au Directeur général d'informer la Conférence, à ses prochaines sessions, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de l'état d'avancement des dispositions prises, notamment pour collecter des fonds en vue de l'Année internationale des fibres naturelles, et par la suite des résultats de l'Année, une fois celle-ci achevée.

(Adopté le …. novembre 2005)

Projet de résolution …/2005
relatif à
l'Année internationale de la pomme de terre
soumis à la Conférence de la FAO
à sa trente-troisième session pour adoption

Projet soumis par le Pérou

LA CONFÉRENCE,

Notant que la pomme de terre est un aliment de base pour toute la population mondiale,

Souhaitant appeler l'attention de la communauté internationale sur le fait que la pomme de terre peut contribuer largement à assurer la sécurité alimentaire et à atténuer la pauvreté,

Convaincue que des efforts concertés doivent être faits pour résoudre les problèmes et défis découlant de la diminution de la productivité, de l'épuisement des ressources naturelles et des problèmes d'environnement, ainsi que des pertes de biodiversité dans les systèmes actuels de production de pomme de terre,

Reconnaissant que les institutions se consacrant à la recherche sur la pomme de terre et au développement de cette culture entretiennent des liens de collaboration,

Rappelant en outre qu'à sa trente et unième session, elle a approuvé le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

Affirmant la nécessité de sensibiliser le public aux rapports qui existent entre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la malnutrition et la contribution potentielle de la pomme de terre à la lutte contre la faim,

> **Demande** au Directeur général de transmettre cette résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que celle-ci déclare l'année 2008 Année internationale de la pomme de terre.

(Adopté le …. novembre 2005)